

ARRETE MUNICIPAL
n° 2023 - 96

Réglementation de la circulation sur la route de la Salière (VC 1)

***Travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la communauté de communes
Rumilly Terre de Savoie***

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;
VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;
VU la demande de l'entreprise PORCHERON Frères et Cie du 25 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route de la Salière (VC 1) durant les travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que son intervention pourrait provoquer, du fait de son emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

3 jours durant la période du mardi 10 octobre au vendredi 10 novembre 2023, la circulation sera **PERTURBEE (alternat manuel et vitesse limitée à 30 km/h)** sur la **route de la Salière (VC 1)** durant les travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise PORCHERON Frères et Cie, chargée des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise PORCHERON Frères et Cie – porcheron-freres-d@demat.sogelink.fr

SALES, le 04 octobre 2023

Le Maire,
Yohann TRANCHANT,



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr



(45.868881 5.952968);(45.868841 5.953638);(45.869474 5.953689);(45.869480 5.953013);(45.868881 5.952968);